

GRILLE DES TARIFS 2018 (conditions complètes au verso)

Conditions d'adhésion 2018 : un droit d'entrée de 75 € pour la première année d'adhésion
une cotisation de 60 € par exploitation
deux acomptes de 60 € à régler à l'inscription et ristournés sur les deux premières journées complètes prises en semaine.

Le tarif horaire 2018 est fixé à 21,5 € en semaine par journée complète (7 h/jr soit 150.5 €)
Si journée inférieure à 7h, un supplément de 10 € sera appliqué par aller-retour

MALADIE sans contrat
Prise en charge de la MSA de 12 à 18 €/heure
les 15 premiers jrs (arrêt de travail obligatoire)
(selon votre bénéfice agricole)



MSA
santé
famille
emploi
services



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Aide du fds de solidarité de 8 ou 10 €/h
les 15 jrs suivants (selon votre BA)

ACCIDENT sans contrat
Dédution du fonds de solidarité de
10 €/h pendant 30 jrs maximum

MALADIE ou ACCIDENT avec contrat
déduction supplémentaire de 8 €/h
pendant 45 jours maximum
(s'ajoute aux différentes aides ci-dessus)

(*) conditions au verso



Groupama
Toujours la pour moi.

Attention !
Pour les nouveaux adhérents, les aides du Conseil Départemental &
de la Chambre d'agriculture sont restituées en toute fin d'année et si
l'état de l'enveloppe le permet.

Les prises en charge de nos partenaires financiers peuvent évoluer
en cours d'année...

MATERNITE ou ADOPTION PATERNITE (*)
1,52 € de l'heure
(**) (majoration(s) possible(s) de 25 & 50%)
comme ci-dessus

(*) pas de droit d'entrée pour ce motif
(**) évolution possible de ce tarif en cours d'année

FORMATION (hors JA) pour les JA
déduction de 10 €/heure
déduction de 15 €/heure
Attestation sur l'honneur à remplir & à nous retourner

DEVELOPPEMENT AGRICOLE
déduction de 10 €/h
Attestation sur l'honneur à remplir & à nous retourner
Nous contacter pour les mandats éligibles

MANDAT PROFESSIONNEL NON AIDE
aucune déduction

MANDAT ELECTIF
aucune déduction
(maire, adjoint au maire,...)



MANDAT SYNDICAL
déduction de 5 à 15 €
(journée complète)
(action financée par le Ministère de l'Agriculture)

CONGES
(crédit d'impôt remplacement : voir conditions au verso)

FORFAIT PAR TRAITE DIM & JR FERIE (*)
90 €
(sur la base de 3 h maximum, sauf Noël, nouvel an et 1^{er} mai)